



Agence canadienne de
développement International

Canadian International
Development Agency

PROGRAMME BRÉSIL-CANADA DE PROMOTION DE L'ÉQUITÉ

PECPE Reprise et diffusion

Livret 4

Canada



Le Programme d'échange de connaissances pour la promotion de l'équité (PECPE) est offert aux organisations brésiliennes et à leurs partenaires canadiens au moyen d'une multitude de mécanismes, appelés « guichets ». Les mêmes objectifs s'appliquent à l'ensemble des guichets. Cependant, chacun d'entre eux fonctionne d'une manière distincte. Le présent livret, qui aborde la reprise et la diffusion des programmes précédents de l'ACDI au Brésil, devrait être lu de pair avec le livret 1 (Renseignements généraux)

En quoi consiste le guichet PECPE Reprise et diffusion ?

Le guichet PECPE Reprise et diffusion, vise à prolonger l'impact des projets financés par l'ACDI au Brésil. Le PECPE soutiendra les organisations brésiliennes qui veulent reproduire et diffuser les résultats positifs de projets existants ou récemment terminés soutenus par l'ACDI dans les domaines de la gouvernance, de la santé, et du travail. Les projets doivent être mis en oeuvre dans les régions du Brésil ou avec des partenaires additionnels de projet brésiliens autres que ceux ayant participé au projet original.

Ce guichet facilite l'accès des organisations brésiliennes aux connaissances, modèles et expériences éprouvés élaborés au Brésil par l'intermédiaire de la coopération Canada-Brésil par d'autres organisations, municipalités ou provinces du Brésil qui pourraient contribuer à améliorer la prestation d'un programme ou d'un projet brésilien en cours.

Quelles organisations sont admissibles au financement ?

Le gouvernement du Brésil et les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou municipaux ainsi que les organisations non gouvernementales participant aux projets financés par l'ACDI qui veulent diffuser leurs connaissances aux autres organisations brésiliennes sont admissibles.

Le gouvernement du Brésil et les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou municipaux ainsi que les organisations non gouvernementales participant aux projets financés par l'ACDI qui veulent bénéficier des résultats d'un projet financé par l'ACDI sont également admissibles.

Les demandes effectuées dans le cadre de ce guichet doivent être soumises directement par le promoteur brésilien au chef de l'aide de l'ACDI au Brésil et au coordonnateur de l'aide reçue au titre de la coopération bilatérale de l'ABC. Les organisations canadiennes peuvent participer à la diffusion et la reprise de projets, mais ne sont pas admissibles à soumettre une proposition.

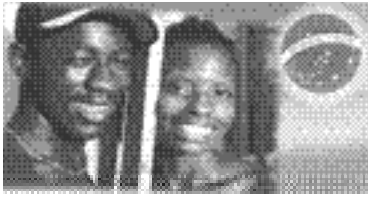
Le programme sera-t-il concentré dans une région ?

Oui. L'ACDI s'attend à ce que les organisations bénéficiaires brésiliennes poursuivent leurs travaux ou desservent une clientèle dans les régions du Brésil les plus pauvres et défavorisées, soit le Nord-Est et les périphéries des grandes zones urbaines. Les propositions ayant une incidence à l'échelle nationale seront également étudiées.

À combien peut s'élever la contribution de l'ACDI au projet ?

Le financement dans le cadre du PECPE Reprise et diffusion n'excédera pas 100 000 dollars. Le montant octroyé à l'appui de chaque projet dépendra de la nature et de la durée de l'activité. La contribution à une activité ponctuelle, comme l'organisation d'un colloque, sera limitée à 35 000 dollars.

Le soutien financier se limitera aux dépenses directes liées à la réalisation de l'activité, tels les frais de transport et de logement, les repas et la publication des documents de formation. L'ACDI pourrait payer des



frais locaux et consent à compenser le coût d'un coordonnateur local tant que les organisations brésiliennes continuent à fournir une importante contribution de contrepartie.

À quel type d'activités offre-t-on un soutien ?

Parmi les activités pouvant recevoir un soutien dans le cadre de ce guichet, notons les ateliers, conférences, séminaires ou publications, que ces activités soient ponctuelles (p. ex. une conférence ou un séminaire diffusant les résultats positifs d'un projet financé par l'ACDI à un auditoire plus vaste d'intervenants), ou qu'elles soient continues (p. ex. une série d'ateliers pour informer les dirigeants clés des connaissances et des modèles brésiliens inspirés du Canada).

On s'attend à ce que les projets financés en vertu du guichet Reprise et diffusion soient entrepris en collaboration avec des décideurs, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des représentants principaux des gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux, des dirigeants de la société civile ou des organisations non gouvernementales stratégiques, etc.

Qui déterminera le savoir-faire éventuel et établira les partenariats ?

Les organisations brésiliennes partenaires seront pleinement responsables de déterminer les résultats qu'elles veulent diffuser, reproduire ou recevoir et d'établir un partenariat avec l'organisation pertinente.

Quels sont les délais pour la soumission des propositions et des conditions de marché ?

L'ACDI et l'ABC organiseront des réunions trimestrielles afin d'analyser, de comparer et de sélectionner les propositions qui correspondent le mieux aux critères de sélection. Les dates de sélection sont énoncées dans le livret 1 à l'Annexe B — Tableau du menu des options. Les propositions devront être

soumises six semaines avant les réunions trimestrielles.

Une fois un projet sélectionné et approuvé, l'ACDI négociera et conclura un accord de contribution avec le promoteur brésilien.

Il convient de signaler que les organisations brésiliennes partenaires doivent étudier leur propre cadre juridique afin d'établir leur capacité à conclure des accords de contribution et à recevoir du financement de l'ACDI.

Le mode de paiement que l'Agence privilégie est le remboursement des dépenses encourues, mais celle-ci peut accorder des avances. De telles avances, cependant, ne pourront couvrir que trois mois d'activités et seront fondées sur les prévisions de trésorerie pour le projet.

Tous les accords de contribution comprendront une retenue de 10 % des fonds du projet qui ne seront dégageés que sur réception par l'ACDI d'un rapport narratif et financier acceptable.

Quels éléments devraient être abordés dans la proposition de projet ?

Une proposition de projet devrait comprendre :

- une description brève et exhaustive du mandat, des responsabilités et de la structure de l'organisation bénéficiaire;
- une description brève et exhaustive du mandat, des responsabilités et de la structure de l'organisation qui partagera ses connaissances;
- une description des résultats du projet original financé par l'ACDI et une explication de la façon dont les connaissances, les modèles ou l'expérience du Canada ont été adaptés aux contextes brésiliens;
- une description du programme ou du projet précis que l'organisation brésilienne entend améliorer grâce au modèle canadien/brésilien éprouvé;



- un exposé expliquant comment l'organisation bénéficiaire brésilienne s'attend à ce que le savoir-faire éprouvé contribue à augmenter la capacité de l'organisation à promouvoir une plus grande équité :
 - au sein de sa propre organisation;
 - en ce qui a trait à l'accès et à la qualité des services offerts aux utilisateurs ou à sa clientèle (veuillez fournir un profil du bénéficiaire);
 - en ce qui a trait au dialogue sur les politiques;
- l'objectif du projet et les résultats escomptés au terme de celui-ci;
- les indicateurs des résultats escomptés, y compris les indicateurs tenant compte du sexe et de l'origine ethnique;
- un exposé expliquant comment l'organisation bénéficiaire prévoit intégrer au projet l'égalité entre les sexes et entre les ethnies;
- le budget du projet, y compris toutes les contributions (de l'ACDI, de l'organisation demanderesse, de l'organisation partageant ses connaissances et d'autres sources, le cas échéant);

Budget sommaire

Données du budget				
Donateur	Dépenses directes	Administration	Total	%
Promoteur	En espèces			
	En nature *			
Autre financement	En espèces			
	En nature *			
ACDI				
Total				

*Pour obtenir une définition du terme « En nature », veuillez consulter la section 3.13 du livret 1.

Budget détaillé

Composante	Source de financement	1 ^{re} année	2 ^e année	Total
Total				

Prévisions sommaires des décaissements

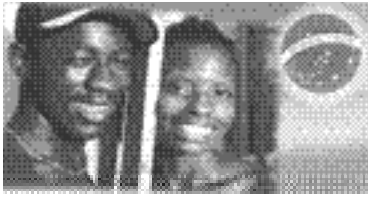
Donateur	1 ^{re} année	2 ^e année	Total
Promoteur			
Autre financement			
ACDI			
Total			

- un calendrier détaillé et la durée prévue du projet;
- les risques et hypothèses ainsi que les stratégies d'atténuation;
- les organisations brésiliennes non gouvernementales doivent joindre la documentation suivante à la proposition de projet :
 - une copie du règlement administratif de l'organisation enregistré auprès du notaire public;
 - une copie du procès-verbal de la réunion au cours de laquelle a été constituée l'organisation;
 - une copie du procès-verbal de l'élection du conseil d'administration actuel;
 - une copie du registre de l'organisation dans le registre général des contribuables ou du registre national des personnes morales;
 - une liste des noms, adresses, codes postaux, numéros de téléphone et professions des membres actuels du conseil d'administration.

Quelles sont les exigences en matière de rapports ?

Pour les projets à court terme (d'une durée maximale de six mois), l'ACDI et l'ABC exigeront :

- un rapport narratif final décrivant les activités menées à bien, les résultats obtenus, l'applicabilité du savoir-faire canadien/brésilien au nouveau contexte, l'impact que le projet a sur la capacité croissante de l'organisation bénéficiaire à livrer le programme ainsi qu'un aperçu des prochaines étapes, le cas échéant;
- un rapport financier final faisant état des dépenses encourues et du solde, le cas échéant.



Pour les projets à moyen terme (d'une durée de six mois à deux ans), l'ACDI et l'ABC exigeront :

- des rapports financiers provisoires et finaux décrivant les activités menées à bien, les résultats obtenus et l'applicabilité du savoir-faire canadien/brésilien au nouveau contexte et à la capacité de l'organisation bénéficiaire à promouvoir l'équité, ainsi qu'un aperçu des prochaines étapes, le cas échéant;
- des rapports financiers provisoires et finaux faisant état des dépenses encourues et du solde, le cas échéant.

Quels sont les critères de sélection ?

Notons parmi les critères de sélection :

- la possibilité d'accroître l'équité au Brésil dans les domaines de la gouvernance, de la santé ou du travail (monde du travail);
- la possibilité d'accroître l'équité dans la région Nord-Est et dans la périphérie des grandes zones urbaines du Brésil;
- l'adaptation éprouvée du modèle canadien par l'intermédiaire du projet original;
- une relation claire entre le modèle et le mandat et les programmes de l'organisation bénéficiaire;
- la capacité de gestion, technique et financière du promoteur à mettre en oeuvre le projet;
- des activités bien définies et pertinentes;
- des objectifs et résultats escomptés bien définis et clairs;
- une stratégie bien définie contribuant à une équité accrue entre les sexes et entre les ethnies;
- un budget raisonnable lié aux activités prévues;
- une importante contribution de contrepartie en espèces ou en nature.

Définitions usuelles et application au programme

- Contribution en nature : Veuillez consulter la section 3.13 du livret 1.
- Profit : Le gouvernement du Canada ne permet pas à une organisation d'inclure une marge de profit de quelque sorte que ce soit dans le cadre d'un accord de contribution.

Coordonnées pour la soumission des propositions de projet :

Chef de l'aide
Ambassade du Canada
SES - Av. das Nações, Quadra 803, Lote 16
70410-900 Brasília, DF
Tél. : (61) 3424-5400
Télec. : (61) 3424-5490
Courriel : brsla-da@international.gc.ca

et

Coordenação Geral
Cooperação Técnica Recebida Bilateral (CTRB)
Agência Brasileira de Cooperação – ABC
Palácio do Itamaraty, Anexo I, 8º Andar
70170-900 Brasília, DF
Tél. : (61) 3411-6864
Télec. : (61) 3411-6894
Courriels : jmartins@abc.mre.gov.br
mbraga@abc.mre.gov.br
elke@abc.mre.gov.br
japiras@mre.gov.br

